



## **Si la majorité des objectifs de la StraNES recueille l'adhésion du SNESUP-FSU, les moyens d'y parvenir font débat.**

### **Le SNESUP-FSU demande une programmation pluriannuelle des moyens humains et financiers accordés à l'ESR, pour que ces objectifs aient une chance d'être atteints**

Poursuite de la démocratisation de l'Enseignement Supérieur (ES), absence de sélection à l'entrée ou au cours du Master, élévation des qualifications, insertion professionnelle et sécurisation des parcours professionnels, développement de la vie étudiante font partie des éléments de la StraNES que nous partageons et qui peuvent constituer des points d'appui pour nos revendications et nos luttes. Le SNESUP-FSU est en accord avec certains constats effectués par la StraNES, comme par exemple « *l'épanouissement social de la jeunesse difficile* », le fort taux de chômage, « *le déclassement* », « *le système éducatif fortement reproducteur d'inégalités* ». Le SNESUP-FSU a maintes fois dénoncé le niveau insuffisant de l'investissement du pays dans les dépenses d'enseignement supérieur, ce que le comité confirme en précisant qu'elles n'ont augmenté en France que de 16 % entre 1995 et 2010, contre 50 % en moyenne dans l'OCDE.

#### ***Pour un budget de rupture adapté aux enjeux...***

- L'objectif

Il est nécessaire de « *former plus de diplômés au niveau licence, master et doctorat* », permettant « *à chacun d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences transversales, qui lui permettront de changer de métier au cours de leur vie* ».

Le rapport présente les objectifs d'élévation du niveau de qualification comme suit : « *60% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, 50% de diplômés au niveau Licence, 25% au niveau Master, 20 000 docteurs par an, 20 000 Validation des Acquis de l'Expérience par an, 1 étudiant sur 5 de plus de 30 ans en formation tout au long de la vie (FTLV) dans les établissements publics d'enseignement supérieur* ». La StraNES suggère de consacrer 2% du PIB à l'ESR en 2025, soit 40 Mrd€. Cela suppose une progression de 25 Mrd€ en 10 ans, soit +2,5 Mrd€/an.

- Un budget d'État pour une politique d'un aménagement équilibré de l'ES public sur tout le territoire

Pour le SNESUP-FSU, cette progression doit passer par une augmentation du budget d'État attribué à l'ESR public et la mise en place de mécanismes de régulation au niveau national, *via* la création d'une commission, émanant du CNESER, chargée d'étudier l'allocation de l'ensemble des moyens dans le cadre d'un aménagement équilibré sur tout le territoire et faisant l'objet de concertations avec les parties prenantes. Dans le même temps, le secrétaire d'État incite fortement les établissements à développer leur offre de formation continue pour abonder leurs ressources propres. Cela ne peut qu'exacerber la concurrence entre public et privé et les tensions entre établissements. Le développement des ressources propres des établissements, par la participation des entreprises à leur budget ou par l'appel à l'Union Européenne ne ferait que renforcer l'inégalité entre les universités de taille modeste et les établissements fusionnés ou regroupés en COMUE.

Le développement d'une formation continue universitaire, appuyée sur une formation initiale solide et en coopération entre établissements publics, est un atout pour augmenter la qualification des personnels et répondre aux défis technologiques, écologiques et sociaux du XXIème siècle.

- La nécessaire réforme de la Taxe d'Apprentissage

La réforme de la taxe d'apprentissage (TA) et son fléchage vers les régions qui financent en partie les centres de formations des apprentis (CFA) fait mécaniquement peser sur ces derniers, et sur

les formations du supérieur bénéficiant de la TA, une baisse des ressources financières. En parallèle, le modèle d'allocation de moyens aux universités, SYMPA, ne comptabilisera plus les étudiant.e.s en apprentissage. Ainsi, le financement de ces formations par apprentissage sera soumis à une politique régionale de l'emploi, à court terme et locale, dans laquelle les branches professionnelles useront de toute leur influence. L'assujettissement des formations par apprentissage aux politiques régionales de l'emploi est désormais en marche. L'absence de cadrage national de l'offre de formation, notamment pour celles en apprentissage, rend la politique nationale de réindustrialisation fortement dépendante du bon vouloir régional pour la formation de salarié.e.s qualifié.e.s.

L'apprentissage est encouragé en rendant les formations professionnelles du supérieur automatiquement éligibles aux fonds de la Formation Professionnelle et de l'apprentissage – il est inscrit explicitement que 0,25% de la masse salariale des entreprises doit être orienté vers le supérieur. Il faut modifier les modalités d'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage qui mettent en péril les formations professionnelles universitaires. Le décret n° 2014-985 du 28 août 2014 relatif aux modalités d'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage établit de nouvelles dispositions de répartition des fonds de la taxe d'apprentissage entre les différents acteurs et actrices de la formation professionnelle, dont font partie les universités, au même titre par exemple que les instituts universitaires de technologie, les lycées d'enseignement professionnel ou les centres de formation des apprentis. Une taxe d'apprentissage plus faible entraîne un dysfonctionnement de toutes ses formations.

Afin que l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et les formations supérieures publiques de l'ES ne soient pas encore plus affectés par cette mesure, une remise à plat de la taxe d'apprentissage est donc indispensable pour une répartition plus juste entre les différents opérateurs.

Le SNESUP-FSU demande toujours un cadrage national de l'offre de formation et la création de commissions paritaires entre les représentant.e.s du monde socio-économiques et les syndicats des acteurs et actrices des formations, au sein des conseils régionaux pour l'attribution de la part hors-quota de la TA. L'équilibre entre les 3 parts : Région/hors quota/quota doit être revu.

- Plan pluriannuel

Un plan pluriannuel de recrutement de personnels (Enseignant.e, Enseignant.e-Chercheur.e, Administratif et administrative, Ingénieur.e et Technicien.ne mais aussi social et de santé et de bibliothèque)) est urgent, il l'est encore plus au regard de l'afflux des 45 000 étudiant.e.s supplémentaires de cette rentrée et des cohortes futures.

### **...des enjeux de réussite pour toutes et tous...**

- L'objectif

La StraNES fixe comme objectif de « *diviser par deux l'écart social de diplomation* » (65% de diplômé.e.s chez les enfants de cadre contre 30 % chez les enfants d'employé.e.s ou ouvrier.e.s), en « *adaptant et assouplissant les parcours dans le supérieur* » : cela suppose des moyens d'accompagnement de la diversification des parcours !

- La sélection

La StraNES, propose de supprimer la sélection entre le M1 et le M2, ce qui correspond à l'une de nos revendications. « *Pour atteindre 25% de diplômés de Master dans une classe d'âge* », elle demande aussi de « *mettre en place un dispositif de régulation des flux à l'entrée en M1* », sans que ne soit explicité ce dispositif qui ne doit pas être une sélection à laquelle le SNESUP-FSU est opposé.

Lutter contre la sélection et pour des pédagogies adaptées aux différents publics, c'est aussi offrir aux étudiant.e.s des alternatives avec un choix de mentions et de parcours dès le L1, mais aussi des passerelles s'ils viennent de STS ou d'IUT, à proximité de leurs domiciles. Cela pose la question du renforcement des mécanismes d'aides aux jeunes : APL, aide aux dépenses de transport et surtout l'allocation d'autonomie promise. Dans l'attente, il faut accroître le nombre de bourses et leurs taux en tendant vers une véritable politique

d'accompagnement financier de tou.te.s les étudiant.e.s. Les dispositifs d'accompagnement financiers en début de licence doivent être inscrits dans le Projet d'établissement et soutenus par le MENESR.

Ensuite, le SNESUP-FSU s'oppose à toute sélection à l'entrée en licence. Dès ce niveau, la diversification des parcours devrait être conçue en fonction des projets des étudiant.e.s de façon à favoriser la réussite du plus grand nombre.

Au lieu de l'expédient, maintes fois tenté, d'une année de propédeutique qui masque mal l'intention de mettre en place une sélection empêchant souvent les jeunes maîtrisant mal les codes universitaires et/ou fragiles sur leurs acquis scolaires, d'accéder à l'ESR public, d'autres pistes peuvent être ouvertes comme par exemple, la construction d'un parcours de licence en 4 ans ou un parcours *via* un DEUST vers une licence professionnelle, s'appuyant sur leurs acquis.

- L'orientation

L'orientation des jeunes doit être conçue comme un processus depuis la classe de 3ème : un accompagnement tout au long du parcours de formation permettant de changer de voie si nécessaire est préférable à un moment unique d'orientation à l'entrée dans l'ES au travers du dispositif couperet APB, dispositif qui devrait être revu pour tenir mieux compte du critère de choix géographique effectué par l'étudiant.e.

Certain.e.s lycéen.ne.s renoncent à des candidatures par faute de moyens suffisants : frais de déplacement, de location d'appartement, etc... qui deviennent lourds à supporter sans des systèmes de bourses adaptés.

Le SNESUP-FSU partage le constat des difficultés rencontrées par les élèves de la voie professionnelle dans le supérieur, mais il estime que les causes n'ont pas été analysées sérieusement et désapprouve totalement la préconisation visant à mettre en place un « *examen des capacités de réussite* » pour les élèves titulaires de baccalauréats professionnels.

- Face à l'échec des élèves titulaires des « bacs » professionnels à l'université, le rapport préconise une procédure d'orientation chargée d'évaluer les capacités de réussite des jeunes, ce qui risquerait de leur fermer certains choix d'orientation. Cette proposition qui entérine officiellement le fait que tous les baccalauréats ne se valent pas, remet en cause ce diplôme comme 1<sup>er</sup> grade des universités - remettant en cause ainsi le droit formel à la poursuite d'études pour l'ensemble des bachelier.e.s.
- A l'instar du BPS (Brevet Professionnel Supérieur du rapport Lemeriaux), une formation supérieure professionnelle dédiée spécifiquement aux élèves de la voie professionnelle est prônée alors même qu'aucune étude d'opportunité n'a été effectuée. Le rapport réclame aussi le développement des « *Campus des Métiers et des Qualifications* », qui permettraient « *de mettre en place une offre de formation adaptée aux emplois présents* » alors qu'aucun bilan ne le confirme.

Tout doit être mis en œuvre pour améliorer la réussite des élèves de la voie professionnelle, majoritairement issus des classes populaires, dans le supérieur car ils et elles participeront à atteindre l'objectif annoncé de 60 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur.

D'autres propositions de la StraNES pour atteindre les objectifs mis en exergue, sont discutables, comme par exemple le rôle des recteurs et rectrices dans l'orientation au niveau de l'académie. Le SNESUP-FSU avance des propositions dont certaines sont partagées avec les syndicats de la FSU du second degré.

- Quelques propositions du SNESUP-FSU

- **Sur l'évaluation continue** : il faut définir les différentes formes de contrôle continu pour passer d'un contrôle continu normatif à une évaluation continue formative. Même s'il y a des difficultés de mises en œuvre de l'évaluation continue, celle-ci a des avantages mais il faut les moyens nécessaires pour la mettre pleinement en place.

- **Sur le numérique** : il faut passer par le développement de l'écriture collaborative des contenus : passer de MOOC fondés sur la transmission de savoirs à des MOOC pour une participation accrue des apprenant.e.s. Les SPOC (*small private online classes*, petits cours individuels en ligne) peuvent être des outils pour la formation continue. Des cours en vidéo de type Mooc sont visionnés par les étudiant.e.s en ligne. Le numérique possède les potentialités d'un outil au service de pratiques pédagogiques nouvelles. Ainsi, les enseignant.e.s par exemple peuvent mettre à profit le cours pour répondre aux questions, évaluer l'assimilation des concepts, collaborer avec les étudiant.e.s sur différents projets. La question n'est pas de savoir s'il faut développer la pédagogie *via* l'outil numérique dans le supérieur. La question est : est-ce que les enseignant.e.s-chercheur.e.s sont suffisamment nombreux pour réaliser ce travail pédagogique, notamment en amont mais aussi en aval ?
- **La création de parcours adaptés** à la diversité des profils d'étudiant.e.s arrivant en L1 doit pouvoir faire réussir le plus grand nombre: que ce soit par la construction de parcours s'appuyant sur leurs acquis (type de progressivité, étalement sur 4 ans permettant notamment de tenir compte de la perte d'un an du Bac professionnel... en évitant les écueils d'une année de propédeutique), ou par des dispositifs adaptés aux prérequis techniques que maîtrisent les élèves titulaires de « bacs » technologiques et professionnels par exemple. Le diplôme obtenu au final doit être bien sûr d'égale dignité et valeur pour toutes et tous et ce quel que soit le parcours suivi tant en terme de temps que de progression pédagogique.
- **De l'accueil des publics en Formation Continue** : La Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) pour toutes et tous est supposée être une mission de l'université, parce que mission de service public. Mais force est de reconnaître que les logiques managériales qui tendent à s'imposer dans nos établissements, conduisent trop souvent à voir dans la Formation Continue (FC) d'abord une source substantielle de financement alors que la mission de formation émancipatrice et citoyenne de l'université est valable quel que soit l'âge de l'étudiant.e ! Ceci alors même que la question de la justification des coûts très élevés de formation exigés des personnes en reprise d'études mérite d'être posée.

À ce dévoiement utilitariste, s'ajoute le fait que la FC (qui s'inscrit dans la problématique de la FTLV) est largement le domaine réservé des partenaires sociaux. Or ici aussi les logiques entrepreneuriales dominent, conduisant :

- à l'individualisation totale des parcours de formation au détriment d'un partage collectif de l'accès aux savoirs
- à substituer à une logique d'acquisition des savoirs celle de l'accumulation des compétences dont la validation appartient essentiellement aux milieux patronaux ;
- à poser la FC comme condition nécessairement première à l'hypothétique employabilité future de l'individu, faisant des salarié.e.s ou des demandeurs et demandeuses d'emploi les seul.e.s responsables de leur éventuelle incapacité à accéder à un emploi et déchargeant par là même de toute responsabilité un système économique porteur de crise et de chômage.

Contre ces dérives, le SNESUP-FSU milite pour que nos établissements offrent à toute personne qui le souhaite les moyens réels d'accéder à des parcours de FC qualifiante ou diplômante par un aménagement des horaires et du calendrier universitaire et par la prise en compte du statut d'étudiant.e salarié.e.

Au-delà d'une simple adéquation au poste d'emploi, la formation universitaire a pour ambition de former les étudiants aux métiers de demain et à ceux qui n'existent pas encore.

- **De l'accueil des publics en Validation des Acquis de l'Expérience** : Le SNESUP-FSU soutient les initiatives universitaires consistant à valider les acquis de l'expérience. Ces acquis de l'expérience peuvent se décliner en acquis permettant d'intégrer un cursus universitaire. Dans ce cas, les acquis ne sont pas forcément académiques et ils ne doivent



pas être conçus comme des équivalents de cours du cursus à intégrer. Ils peuvent aussi consister en une expérience acquise au cours de la formation universitaire mais non intégrée à un cursus : par exemple les linguistes en situation de lecteurs et lectrices à l'étranger qui peuvent faire valider leur expérience d'enseignement. D'une manière générale, les validations pluridisciplinaires peuvent permettre de reconnaître des capacités et compétences qui seront utiles aux candidat.e.s à la formation universitaire.

L'organisation des études permettant des réorientations liées à la « *maturation et au développement personnel* » est une revendication permanente du SNESUP-FSU, qui se heurte aux difficiles mises en place de passerelles, remédiations ou soutiens, faute des moyens suffisants en personnels dans l'ESR.

La StraNES émet une forte réserve quant à l'hypothèse d'une augmentation des droits d'inscription. Le SNESUP-FSU acte positivement cette forte réserve de la StraNES.

Le SNESUP-FSU demande la gratuité des inscriptions pour toutes et tous et cela dans tous les établissements publics. Cette gratuité requiert un budget pour l'ESR correspondant à ses véritables besoins et une politique d'impôt réellement redistributive.

### **...en renforçant l'articulation lycées/enseignement supérieur ...**

Tout.e bachelier.e (des filières générale, technologique ou professionnelle) qui aspire à une poursuite d'études dans l'ES doit pouvoir exercer son droit à étudier. Le SNESUP-FSU se réjouit que la StraNES propose d' « *assumer le Master comme un diplôme en deux ans : supprimer la sélection entre le M1 et le M2* » mais certaines modalités envisagées posent problème. Par exemple : « *après concertation, mettre en place, pour les formations en tension, un dispositif de régulation au bénéfice de la réussite étudiante dans des formations de qualité (Proposition 15)* ».

La connaissance mutuelle des programmes du Lycée et des maquettes du Post-Bac, la participation d'universitaires à la préparation des sujets de baccalauréat par des équipes enseignantes mixtes lycée/cycle licence, sont des éléments qui renforceraient l'articulation Lycées/ESR ; tout comme la participation à la rédaction des programmes scolaires. Des dispositifs impliquant différents acteurs et actrices des filières du lycée et de l'université existent, ils doivent être mieux soutenus et non pas disparaître faute de moyens. Le SNESUP-FSU n'ignore pas les projets régressifs (du type collège universitaire sans enseignant.e-chercheur.e) envisagés sous couvert du renfort de cette articulation. Il sera vigilant et s'opposera à toute modification du statut des collègues, à la création de collèges universitaires de premier cycle, tout comme à l'affaiblissement du potentiel de recherche des petites et moyennes universités.

Le rapprochement des financements du premier cycle universitaire de celui des classes préparatoires est une nécessité. Dans le supérieur, l'écart<sup>1</sup> de coût très important observé entre les formations universitaires (10 850 €), d'une part, et les classes de type CPGE (14 850 €) ou STS (13 340 €) d'autre part. La moyenne pour l'enseignement supérieur est de 11 540 €.

L'accent mis sur la formation des enseignant.e.s-chercheur.e.s à la pédagogie, en création de « *centres de développement pédagogique pour développer les pratiques innovantes et former les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s à la pédagogie* » doit s'accompagner des moyens de formation, initiale au niveau du doctorat, ou continue pour les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s, avec décharge d'enseignement correspondante.

Il faut également développer et valoriser la recherche sur l'éducation dans l'ES et la formation continue (SIAME<sup>2</sup>, ESPE) des enseignant.e.s-chercheur.e.s ainsi que le rapprochement (échanges, équipes mixtes de recherche-action) des enseignant.e.s exerçant à l'école ou à l'université. Dans ce cadre, au sein de laboratoires portés par les ESPE et dont la création doit être favorisée, les axes de recherche ne doivent pas se limiter à la seule question de la place et du rôle du numérique dans les apprentissages et la formation.

1 <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>

2 Service d'Ingénierie, d'Appui et de Médiatisation pour l'Enseignement

Les dispositifs numériques sont des outils et non des fins en soi et doivent être eux-mêmes interrogés. Il faut également élargir la production d'analyses interdisciplinaires afin de mieux comprendre la nature et les causes des difficultés et de l'échec de certain.e.s étudiant.e.s et de lutter contre/d'y remédier. Il faut enfin encourager et développer les recherches en didactiques disciplinaire et professionnelle, afin de pouvoir nourrir des approches réellement interdisciplinaires.

### **...et le lien formation/recherche...**

La StraNES souligne le lien formation-recherche pour que la formation puisse « *évoluer constamment au gré des avancées scientifiques* », mais cela implique la reconnaissance de l'investissement des enseignant.e.s-chercheur.e.s et enseignant.e.s dans la formation et la prise en compte des équipes pédagogiques, au même titre que des équipes de recherche.

Une harmonisation des pratiques d'évaluation au CNU pour tenir compte de l'investissement des collègues dans la formation permettrait la revalorisation du métier.

Tout comme le SNESUP-FSU, la StraNES démontre la nécessité de favoriser l'emploi des docteur.e.s, Pour cela, elle propose de « *conditionner l'obtention du CIR au-delà d'un certain seuil à la proportion de docteurs dans les effectifs de recherche de l'entreprise ou à l'engagement d'embauche de docteurs* ».

Le SNESUP-FSU revendique depuis longtemps la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les trois fonctions publiques.

« *Former [et diplômé] 20 000 docteurs par an* » est une nécessité mais actuellement, 12 000 docteur.e.s sont formé.e.s alors que l'objectif précédent était de 15 000. Il devient plus qu'urgent de reconnaître le doctorat dans les 3 fonctions publiques et les conventions collectives et d'augmenter le nombre et le niveau des financements des études doctorales. De même, il faudrait faciliter, pour les élèves ingénieur.e.s, la poursuite de formations par la recherche (surtout lors de leur dernière année en leur permettant de suivre un master et d'obtenir ce diplôme) afin de favoriser leur accès aux études doctorales et leur réussite au doctorat.

Par contre le SNESUP-FSU est en désaccord ou émet des réserves sur un certain nombre de points tels que : « *Valoriser la qualité de l'enseignement supérieur français dans les classements internationaux* », notamment en participant au « *programme U-Multirank* ». Car cela nécessite pour le moins de savoir à quoi peuvent servir de tels classements : le SNESUP-FSU s'oppose à ces classements, qui reposent sur une forte dose d'arbitraire, et n'ont d'autre vocation que de permettre la limitation des dotations aux moins bien classés et d'inciter à une concurrence néfaste alors qu'il faudrait au contraire plus de coopération et de collaboration.

### **...dans un paysage de l'ESR équilibré.**

La note d'analyse « *La géographie de l'ascension sociale* » de France Stratégie (France Stratégie est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre) parle de « *trous noirs* » de l'éducation et de la promotion sociale. « *Les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile* ». Le SNESUP-FSU ne peut que partager, hélas, ce triste constat qui motive sa volonté d'un aménagement plus équilibré de l'ES sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

Donc, si le problème des « *conditions matérielles des études* » est un point fondamental pour permettre aux étudiant.e.s de suivre correctement leur cursus, « *généraliser les schémas territoriaux de vie étudiante* » est une formule qui laisse perplexé.

Si la mobilité étudiante peut être favorisée, cette dernière ne peut se faire sans augmenter le nombre et le niveau des aides aux étudiant.e.s.

La StraNES propose « *d'orienter une partie des sommes [versées par les entreprises] réservées à la formation professionnelle vers les formations* » des universités. Cette proposition n'est pas

anodine. Elle donne un pouvoir important aux employeurs et aux régions sur la construction et la validation de la carte de formation. Alors que l'objectif de l'université est de former des citoyen.ne.s émancipé.e.s conservant la maîtrise de leur insertion professionnelle, on peut anticiper dans ce rapport de forces inégales entre l'université et les employeurs, une dérive vers des formations favorisant une opérationnalité à court terme. Une formation basée sur l'employabilité donne une connaissance forte de techniques particulières rapidement obsolètes au détriment de l'apprentissage d'outils intellectuels garant de l'émancipation des étudiant.e.s et de leur capacité à maîtriser leur emploi. Le développement de la formation continue de ne doit pas permettre le développement de stratégie de contournement des règles collectives.

La course aux financements pour les activités pédagogiques se traduit aussi par une volonté de proposer le développement de formations en apprentissage ou en formation continue, non pour des raisons pédagogiques ou la réponse aux besoins, mais pour pallier le manque criant de moyens financiers, les taux d'inscription en FC n'étant pas réglementés nationalement.

Dans ce domaine de l'articulation national-territorial, même si l'une des propositions consiste à « *mettre en œuvre un plan national et coordonné pour les disciplines rares* », le rapport souffre d'un manque de propositions permettant réellement la régulation nationale de l'ESR et la construction d'un maillage territorial équilibré des formations et de la recherche ainsi que le maintien d'une « *gouvernance* » démocratique. La promotion du « *contrat quinquennal* », « *lieu de la concrétisation d'une dynamique collective dont les regroupements sont la pierre angulaire* » ne peut faire abstraction des nouvelles dispositions législatives qui redéfinissent le paysage de l'ESR :

- ainsi, les regroupements seraient « *la pierre angulaire* » de cette « *dynamique collective* », alors qu'en ce moment même les établissements et les organismes sont dans des impasses pour construire ces structures qui dessaisissent la communauté universitaire de la construction de coopérations librement choisies dans un cadre démocratique ;
- le rôle du CNESER n'est en outre pas réaffirmé, voire passé sous silence, alors qu'il doit être un élément central pour la régulation de l'ES, avec éventuellement des déclinaisons territoriales ;
- l'appel à projet PIA3 serait consacré aux « *innovations pédagogiques pour réaliser la transition vers l'éducation supérieure du XXIème siècle (PIA3), adossé aux contrats quinquennaux* ». Le financement par les PIA concentre des moyens sur « *l'excellence* », permet d'amorcer la pompe destinée à siphonner les financements récurrents des établissements, pour les diriger préférentiellement vers le « *périmètre des actions d'excellence* » au détriment des autres activités de recherche et de formation et poursuit la volonté de piloter étroitement un ESR à 2 vitesses dans une logique de rentabilité immédiate.
- Le SNESUP-FSU s'inscrit en faux contre la place reconnue par la StraNES à l'ES privé même si cette dernière indique que « *dans le secteur privé, l'État doit prendre la responsabilité qui est la sienne vis-à-vis de l'ensemble des étudiant.e.s et de leurs familles : informer, réguler et évaluer la qualité des diplômés qu'il reconnaît* ». La régulation de l'enseignement privé est un point nodal sur lequel le SNESUP-FSU n'a cessé d'alerter l'État. Entre 2000 et 2012, le nombre d'étudiant.e.s du privé a augmenté de près de 60% ! La qualité des formations n'est pas toujours assurée et les droits d'inscription sont très élevés. Les regroupements actuels d'établissements, la création des COMUE permettent la « *porosité* » (pour reprendre la terminologie ministérielle) entre public et privé et a été dénoncée par le SNESUP-FSU, sans que la loi ESR ne mette de barrières permettant de la combattre. Le SNESUP-FSU propose que le CNESER s'empare de cette question par la création d'un groupe de travail dédié à l'étude de l'ES privé.

Le rôle du CNESER doit être réaffirmé car il doit être un élément central pour la régulation de l'ES, avec éventuellement des déclinaisons territoriales.



**...et des conditions de travail et la prise en compte des tâches des personnels à améliorer**

Le rapport de la StraNES propose « *d'adapter les modalités de recrutement, de progression de carrière et de mesure d'activité des enseignant.e.s-chercheur.e.s* », pour replacer l'activité de formation au cœur de l'activité et de la carrière des enseignant.e.s-chercheur.e.s au même titre que la recherche.

Cette formulation peut être comprise comme la reconnaissance de toutes les activités comme le demande le SNESUP-FSU depuis longtemps, mais encore faut-il qu'une véritable prise en compte de toutes les activités pédagogiques et autres tâches puisse se faire via un tableau d'équivalence national négocié.

Enfin, on observe de lourdes dérives en matière d'exigences vis-à-vis des personnels et de surcharge de travail, ainsi que des pressions pour des services alourdis, qui nécessitent de s'y opposer par une intervention syndicale forte.

## Une analyse et des objectifs chiffrés intéressants, mais des prises de positions dangereuses et des moyens très en deçà des besoins

Inscrite dans la loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) du 22 juillet 2013, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) affiche la double ambition de définir les objectifs nationaux à l'horizon des 10 prochaines années et de proposer les moyens d'y répondre.

Le SNESUP-FSU a pris connaissance des objectifs de la StraNES, mais il rappelle que ceux-ci s'inscrivent dans les politiques successives de déstructuration de l'ESR fondées notamment sur la marchandisation des savoirs, la mise en concurrence des personnels, des formations et des structures de recherche ou encore sur le désengagement financier de l'État. Cela se traduit par l'absence criante de moyens pour réaliser ces objectifs, que le SNESUP-FSU dénonce vivement.

Toutefois, le SNESUP-FSU partage une part des objectifs de la StraNES mais critique donc avec force une partie des modalités envisagées pour les atteindre et l'absence des moyens pour y parvenir.

- « *Diplômer 60% d'une classe d'âge en 2025* », c'est favoriser l'accès à l'emploi qualifié et rattraper le retard de la France par rapport aux autres pays développés. Cela signifie accueillir 500 000 étudiant.e.s supplémentaires dont 450 000 en formation initiale à l'horizon 2025, ce qui représente une augmentation annuelle de 45 000 étudiant.e.s par rentrée universitaire. À 13 000€ par étudiant.e, cela nécessite une croissance annuelle du budget de 585 M€ sur 10 ans
- Démocratiser l'accès et la réussite à l'enseignement supérieur en diminuant les inégalités et les déterminismes sociaux nécessite le développement de cursus avec des pédagogies, des parcours et des contenus diversifiés en lien avec la recherche. Cela implique aussi d'augmenter le nombre et le niveau des aides aux étudiant.e.s (allocations d'étude pour toutes et tous, bourses dans l'attente, ...). À titre d'exemple, il faudrait 50 000 bourses échelon 7 supplémentaires par an pour atteindre 500 000 bourses supplémentaires dans 10 ans (50% d'étudiant.e.s boursier.e.s soit 1 500 000). Cela nécessite une croissance annuelle du programme Vie étudiante de 250M€ ainsi qu'une amélioration des conditions de vie (pas de travail pour subvenir aux besoins, logement, transport, ...)
- « *Former [et diplômé] 20 000 docteurs par an* » est une nécessité pour répondre aux défis sociaux, sanitaires, économiques, culturels, politiques et environnementaux de la société du XXIème siècle. L'insertion des docteur.e.s, hors ESR, implique la reconnaissance du doctorat dans les 3 fonctions publiques et les conventions collectives. Les besoins en créations d'emplois (chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s et ingénieur.e.s d'étude et de recherche) pour faire face au déficit d'encadrement actuel s'élèvent à 30 000 sur 10 ans (180M€/an soit à 10 ans 1,8 Mrd€). Cela implique l'extension des formations par et pour la recherche et les financements des études doctorales. Atteindre 10 000 contrats doctoraux par an nécessite une croissance du budget de 150M€ par an pendant 6 ans
- Former les enseignant.e.s du supérieur à l'enseignement est d'autant plus nécessaire que le métier évolue (diversité des publics accueillis, variété des missions, évolution des technologies). La revalorisation du métier passe par la formation, l'amélioration des carrières et des salaires (500M€/an soit 10 ans 5 Mrd€) ainsi que par la résorption de la précarité. Titulariser les 70 000 précaires dans les laboratoires et services représente 80M€/an, augmenter les salaires et revaloriser les carrières 500M€/an.

## Les 7 besoins de financement de l'Enseignement Supérieur

---

Pour le SNESUP-FSU, le rapport StraNES pose un diagnostic relativement pertinent et des objectifs ambitieux pour l'accès des jeunes et des salarié.e.s à l'ES. Mais les moyens envisagés pour les atteindre sont inadéquats et ne sont pas assortis de chiffrage précis, ce qui augure mal d'une programmation pluriannuelle de moyens. Il revient maintenant au gouvernement d'opérer des choix en rupture avec les politiques menées ces dernières décennies pour répondre aux objectifs ambitieux qu'il prétend poursuivre.

- Diplômer 60% d'une classe d'âge en 2025 : 585 M€ par an soit sur 10 ans 5,850 Mrd€
- Augmenter le budget annuel du programme Vie étudiante de 250M€ par an soit sur 10 ans 2,5 Mrd€
- Titulariser les 70 000 précaires dans les laboratoires et services représente 80M€/an soit sur 10 ans 0,8 Mrd€
- Créer 30 000 emplois sur 10 ans pour résorber les sous-dotations en emplois demande 180M€/an soit sur 10 ans 1,8 Mrd€
- Résorber le sous-financement des laboratoires publics et des budgets de fonctionnement des établissements : 260 M€/an soit sur 10 ans 2,6 Mrd€
- Augmenter les salaires et revaloriser les carrières : 500M€/an soit sur 10 ans 5,000 Mrd€
- Réhabiliter le patrimoine immobilier, selon le secrétaire d'état lui-même, mobiliserait sur 10 ans 10 Mrd€

C'est donc en milliards que se chiffrent les financements nécessaires de l'enseignement supérieur.

Les objectifs nouveaux fixés par la StraNES, dont une augmentation significative du nombre d'étudiant.e.s diplômé.e.s de l'enseignement supérieur et un objectif de 2% du PIB des moyens qui lui sont consacrés, ne pourront être atteints que par des mesures budgétaires immédiates et fortes et par une programmation pluriannuelle conséquente des moyens humains et financiers.

Ces mesures sont indispensables. Elles doivent être inscrites dès le budget 2016. Pour le SNESUP-FSU, cette progression doit passer par une augmentation du budget de l'Enseignement Supérieur adopté par l'État et par la mise en place de mécanisme de régulation au niveau national, *via* la création d'une commission, émanant du CNESER, chargée d'étudier l'allocation de l'ensemble des moyens dans le cadre d'un aménagement équilibré sur tout le territoire et faisant l'objet de concertations avec les parties prenantes.

---

## Les absents de la StraNES

---

En dernier lieu, une analyse sémantique fait apparaître des lacunes significatives en termes de priorités affichées ou non. Il est intéressant en effet de noter l'absence des acteurs et actrices de la communauté universitaire à l'exception des étudiant.e.s et de constater que le vocable « *mission de service public* » est également trop peu présent dans un document dont l'objectif est pourtant d'améliorer cette vocation et de la rendre plus efficace.

D'autres notions, telles que le sport et la culture, sont également absentes de l'axe stratégique et juste saupoudrées ici ou là sans que n'apparaisse toute leur épaisseur.

Cela questionne évidemment leur légitimité dans les volontés politiques affichées. Le mot « sport » par exemple n'est, contre toute attente, pas cité dans l'axe stratégique : « *répondre aux aspirations de la jeunesse : dynamiser la vie étudiante, créer un environnement* ». Il n'apparaît que dans la proposition 14 « *Favoriser la poursuite d'études supérieures et la réussite par la mise en place de passerelles et parcours adaptés* ». Le SUAPS, qui est pourtant un service universitaire, n'est jamais cité alors que cette structure est officiellement dédiée à la démocratisation de l'accès au sport. Par opposition, le SUMPS est quant à lui cité dans le cadre de l'amélioration de la santé des étudiant.e.s. Des outils existent ; il est nécessaire de les valoriser et de leur donner les moyens de mieux remplir leur mission. Il est à noter à ce sujet que le plan national de vie étudiante (PNVE) a cité les SUAPS comme éléments dynamisants et incontournables du développement de la pratique sportive.

### Annexe

Une méthode d'extraction des thématiques a été utilisée pour obtenir 10 thèmes caractérisés par une série de mots clefs (un exemple est donné : attractivité et accueil d'étudiant.e.s étranger.e.s). Pour cela le texte de la StraNES a été découpé en phrases puis la méthode LDA (Latent Dirichlet Allocation) a été utilisée pour extraire 10 thèmes caractérisés par 50 mots-clefs au maximum. L'outil d'analyse utilisé est le logiciel KNIME.

Que constate t'on ? C'est le concept de société apprenante qui structure le texte et qui relève plus d'un slogan de communication.

Dans le graphe ci-dessous, nous pouvons lire 10 thèmes et les mots-clefs qui leurs sont liés. Certains mots clefs sont communs à plusieurs thèmes et apparaissent sur le cercle Les mots-clefs spécifiques d'un thème sont à l'extérieur du cercle. On utilise ces mots clefs spécifiques pour interpréter les 10 thèmes et d'une certaine manière, l'importance donné par les auteurs à ce thème.

